Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

Lieu du contrôle: AVENUE DE LA CHARMILLE 20 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT Belgique

Boîte: 15 éme

Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date du contrôle:	Prochaine visite avant le:	Agent-visiteur:
06/11/2025	06/11/2050	Azedine Mamoun

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Alexandre Vander Borght
Adresse	AVENUE DE LA CHARMILLE 20, 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT, Belgique

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Alexandre Vander Borght
Adresse	AVENUE DE LA CHARMILLE 20 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT Belgique

Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	AVENUE DE LA CHARMILLE 20 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT Belgique
Numéro de compteur	9 183 017
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement 15 éme

Atlas contrôle ASBL
Organisme de contrôle agréé
Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek
Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be
TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires

663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020
Fondations	avant 81

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	9 183 017
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	63A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 63A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	13
Description de l'installation	Voir schéma

Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-005/5160043

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
ΔIn	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	13
Isolement (MΩ)	>5
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK

Infractions

Néant

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6

Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.
Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.
Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.
La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.
Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur
Azedine Manoun

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

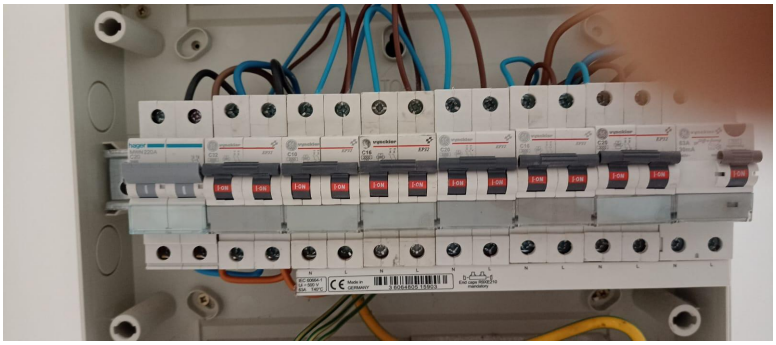

Tableau 1